



A.GES.FI

Association agréée pour les professions libérales

BULLETIN D'ADHESION

Cadre réservé à l' A.GES.FI.

N° Adhérent : _____

Date d'adhésion : _____

Correspondant : _____

Cotisation : _____

Avis de Situation INSEE : Oui Non

ETAT CIVIL

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Adresse Personnelle : _____
Tél. Domicile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél. Portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
e-mail : _____

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Adresse professionnelle : _____
Tél. Prof.: ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
e-mail : _____
Profession : _____
Profession médicale : (1) Installé Collaborateur Remplaçant
Pour les Médecins : (1) Secteur 1 Secteur 2 Non conventionné
Date début d'activité : ____ / ____ / 20____
N°SIRET : |____| |____| |____| |____| |____| CODE APE : _____
Exercice en société : Forme juridique : SCM SCP EURL
Raison sociale : _____ Nb d'associés : _____

DIVERS

Etes-vous déjà adhérent d'une Association Agréée? (1) Oui Non
Nom et Adresse de votre ancienne AGA : _____
Date d'adhésion : ____ / ____ / ____ Date de radiation : ____ / ____ / ____

Télétransmission de la déclaration (1)

- Par l'A. GES. FI. (**Joindre la convention et les mandats TDFC dûment signés**)
- Par L'expert comptable (**Joindre une copie du mandat TDFC**)
- Par l'adhérent lui-même (**Joindre copie du mandat TDFC**)
- Par un autre partenaire EDI choisi par l'adhérent (**Joindre copie du mandat TDFC**)

Tenue de la Comptabilité (1)

- Par l'A. GES. FI.
- Par l'adhérent lui-même
- Par L'expert comptable => Nom+adresse _____

(1) Cocher la case correspondante

L'ADHERENT DECLARE

- ◆ Adhérer à l'A.GES.FI.
- ◆ Tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du Code Général des Impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le Ministre de l'Economie et des Finances.
- ◆ S'engager à communiquer à l'A.GES.FI., préalablement à l'envoi au service des Impôts de la déclaration prévue à l'article 97 du Code Général des Impôts, le double de la déclaration et l'ensemble des données utilisées pour la détermination des résultats.
- ◆ Autoriser l'A.GES.FI. à communiquer les documents mentionnés à l'alinéa précédent à l'agent de l'Administration Fiscale qui assiste l'A.GES.FI.
- ◆ Autoriser l'A.GES.FI. à transmettre les déclarations fiscales établies par ses services dans le cadre de la procédure TDFC (Transmission des données fiscales et comptables).
- ◆ Accepter le règlement des honoraires par chèques libellés dans tous les cas à leur ordre et ne pas endosser ces chèques, sauf pour remise directe à l'encaissement.
- ◆ Apposer dans les locaux destinés à recevoir la clientèle, un document écrit stipulant " Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale ".
- ◆ En ce qui concerne les adhérents non soumis au secret professionnel en application de l'article 378 du Code Pénal, mentionner outre les indications prévues par l'article 1649 quater G DU Code Général des Impôts (identité du client, montant, date et forme du versement des honoraires) la nature des prestations fournies.
- ◆ Pour les membres des professions de santé, inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article L97 du livre des procédures fiscales et du décret n° 72-480 du 12 juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à un remboursement pour les assurés.
- ◆ S'engager à verser le montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration dans le mois qui suit son appel.
- ◆ Je règle ma cotisation de **182,94 €** à l'Association Agréée :
 - Par prélèvement automatique
 👉 Formulaire à compléter et joindre un RIB
 - Par chèque

Fait à..... Le
(Signature précédée de la mention " Lu et Approuvé ")